

Le deuxième procès du Dossier n° 002 Fiche d'information

Le deuxième procès du dossier n° 002 s'est ouvert le 17 octobre 2017 devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, connues sous le nom de Tribunal pour les Khmers rouges. Les Accusés dans ce dossier sont Khieu Samphan et Nuon Chea.

185 personnes

Ont été entendues par la
Chambre de première
instance.

114 témoins,

63 parties civiles,

et **8** experts.



Il y a eu

274

jours d'audience

77 931

personnes ont assisté aux
audiences, notamment des
représentants du
gouvernement, des diplomates,
des journalistes, des
représentants d'ONG et des
parties civiles.



Khieu Samphan

- Né le 27 juillet 1931 à Svay Rieng
- A étudié en France où il a soutenu sa thèse sur l'économie et l'industrialisation du Cambodge
- A été chef de l'état du Kampuchéa démocratique
- Placé en détention le 19 novembre 2007

Quelles sont les accusations?

Dans le cadre du deuxième procès du dossier n° 002, les Accusés doivent répondre de faits qualifiés de crimes contre l'humanité, de génocide et de violations graves des Conventions de Genève. Ces accusations se rapportent aux crimes, sites de crimes ou faits allégués suivants:

- Le génocide à l'encontre des Chams (non compris le centre de sécurité de Kroch Chhmar) et des Vietnamiens (non compris les crimes qui auraient été commis par l'Armée révolutionnaire du Kampuchéa en territoire vietnamien);
- Les mariages forcés et le viol;
- Les purges internes;
- Les centres de sécurité S-21, Kraing Ta Chan, Au Kanseng et Phnom Kraol;
- Le site de travail du Barrage du 1^{er} janvier, le site de construction de l'aéroport de Kampong Chhnang, le site de travail du Barrage de Trapeang Thma et les coopératives de Tram Kok;
- Le traitement des Bouddhistes (limitées aux coopératives de Tram Kok); et
- Le traitement des anciens fonctionnaires de la République khmère (limité aux coopératives de Tram Kok, au site de travail Barrage du 1^{er} janvier et aux centres de sécurité S-21 et Kraing Ta Chan.



Nuon Chea

- Né le 7 juillet 1926 à Battambang
- A étudié le droit à l'université Thammasat de Bangkok (Thaïlande)
- A été secrétaire adjoint du parti communiste du Kampuchéa démocratique
- Placé en détention le 19 septembre 2007

Résumé des arguments

Les co-procureurs

Selon les co-procureurs, Nuon Chea et Khieu Samphan faisaient partie des plus hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique (KD) et ont apporté une contribution significative aux politiques criminelles qui ont été mises en œuvre dans tout le pays. Des millions de Cambodgiens ont été contraints à travailler dans des conditions inhumaines correspondant à de l'esclavage dans des coopératives et des sites de travail. Des Cambodgiens ont été contraints à se marier et à consommer leur mariage contre leur volonté (faits constitutifs de viol) pour augmenter la population. Le régime a pris des mesures à l'encontre des Bouddhistes, du « peuple nouveau », des anciens soldats et fonctionnaires de la République khmère, des cadres khmers rouges soupçonnés de trahison et souvent des personnes qui leur étaient liés. Ces victimes étaient envoyées dans des centres de sécurité où elles étaient détenues dans des conditions inhumaines, torturées et exécutées sans procès. Les Accusés ont commis un génocide à l'encontre des Vietnamiens et des Chams. La politique du régime était d'abord d'expulser, puis de tuer, tous les Vietnamiens, et de détruire les Chams en tant que groupe en utilisant un certain nombre de moyens dont des exécutions.

Nuon Chea

Nuon Chea accepte sa responsabilité morale pour les événements survenus lors du Kampuchéa démocratique. Selon lui, pour comprendre ces événements, il faut prendre en compte leurs causes fondamentales, avant 1975, et leurs conséquences, après 1979. La principale cause fondamentale était le fait que le Vietnam a commis des actes d'agression à l'encontre du Cambodge et a infiltré le Parti communiste du Kampuchéa (PCK) avec des agents qui ont tenté de renverser le gouvernement légitime du KD. Les bombardements américains dévastateurs et la guerre civile qui ont laissé le pays en ruine sont deux autres causes fondamentales. La principale conséquence des événements a été l'invasion illégale du Cambodge par le Vietnam. Pour Nuon Chea, ces éléments modifient totalement la lecture des événements survenus lors du KD. Les causes fondamentales ont contraint le Cambodge à vivre dans un état d'alerte permanent, rendant les politiques du PCK faisant l'objet des poursuites dans le deuxième procès du dossier n° 002 non seulement raisonnables mais légales. Il fait également valoir que les co-procureurs n'ont pas démontré au-delà de tout doute raisonnable que les crimes reprochés ont été commis et qu'ils ont présenté une version des événements exagérément simplifiée.

Les parties civiles

Pour les co-avocats principaux pour les parties civiles, la déposition de 64 parties civiles aidera la Chambre à qualifier pénalement les faits dont elle est saisie. Ils demandent à la Chambre d'appliquer la loi au vu des réquisitions des co-procureurs et de prendre en compte les éléments de preuve présentés par les parties civiles quand elle examinera si les actes énoncés dans l'Ordonnance de clôture doivent être qualifiés de crimes relevant de la compétence des CETC et si les Accusés ont commis ces actes. Ils lui demandent aussi de reconnaître les souffrances subies par les parties civiles en conséquence des crimes dont les Accusés seraient reconnus coupables. Les co-avocats principaux ont également déposé une demande finale de réparations, dans laquelle ils sollicitent que la Chambre reconnaisse 17 projets comme réparations pour les parties civiles.

Khieu Samphan

Pour Khieu Samphan, les co-procureurs ont tenté de prouver que le PCK avait conçu et mis en œuvre des politiques qui ont conduit à la commission des crimes au lieu de prendre en compte les faits et les témoignages en application des règles d'un procès équitable. Il fait valoir que la Chambre de première instance a outrepassé sa compétence et a appliqué des règles de droit qui n'existaient pas à l'époque des faits. Il s'élève contre la violation de nombreuses règles du droit pénal et de la procédure pénale au cours du procès. Khieu Samphan insiste également sur l'importance du conflit armé avec le Vietnam, particulièrement dans les zones frontalières. Il s'élève contre la présentation des politiques du KD qui a été faite et met en doute la crédibilité des dépositions entendues par la Chambre. Pour finir, Khieu Samphan nie sa responsabilité dans un génocide et dans les autres crimes qui lui sont reprochés parce qu'ils ne peuvent être attribués à un plan criminel auquel il aurait adhéré et parce qu'il n'a jamais eu l'intention de commettre ne serait-ce qu'un seul de ces crimes.